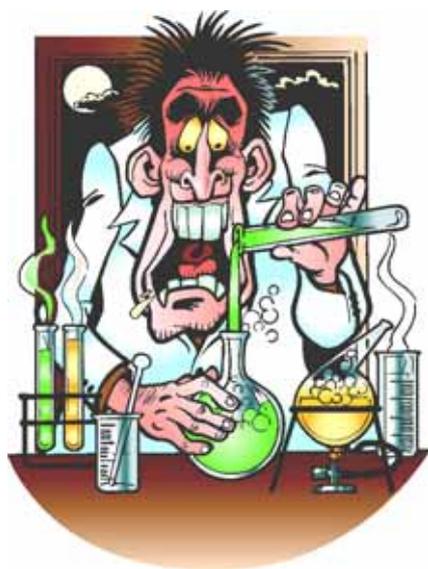


OPÉRATIONS DE TRAITEMENT DE SURFACE

(Aide à la prévention du risque chimique)

Le traitement de surface désigne la modification des propriétés d'une surface, généralement métallique, ou sa préparation à recevoir un revêtement (de protection ou esthétique) et l'application proprement dite de ce revêtement.

Les opérations mécaniques et physico-chimiques mises en œuvre sont très variées, en fonction de la destination de la pièce à traiter.



L'exposition des opérateurs à des substances ou des mélanges toxiques ou corrosifs, est cependant une constante dans la variété des process : **la prévention du risque chimique est ainsi tout à fait primordiale dans l'industrie du traitement de surface.**

Cette prévention passera par un recensement exhaustif des produits potentiellement dangereux, et par la caractérisation des modes d'exposition à ces dangers : **cette évaluation servira de base à un plan d'actions** qui devra être notamment conforme aux prescriptions réglementaires, et plus généralement aux préconisations des organismes de prévention tels la Carsat et l'INRS - en intégrant la gestion des flux (transport, dépotage, stockage) et l'élimination des déchets.

Pour vous aider à évaluer le risque chimique dans votre entreprise, et à mettre en œuvre les dispositifs appropriés :

- **Les Fiches de Données de Sécurité (FDS)**, que vos fournisseurs sont dans l'obligation de vous transmettre; ces FDS doivent notamment identifier les dangers associés aux substances ou mélanges, expliciter les précautions d'emploi et de stockage, et indiquer les principales mesures de protection.
- **En rappelant qu'il convient d'abord d'envisager la suppression ou la substitution du produit (si techniquement faisable), puis la mise en œuvre de dispositifs de protection collective tel que le travail en vase-clos ou le captage localisé des polluants**, l'INRS propose ainsi une série de Guides pratiques de Ventilation, élaborés conjointement avec des professionnels du secteur; vous trouverez des informations utiles à la conception et au dimensionnement de vos installations dans les Guides suivants :

N° 2 – Cuves de traitement de surface.
N° 9.1 – Cabines d'application par pulvérisation de produits liquides.
N° 9.2 – Cabines d'application par projection de peintures en poudre.
N° 9.3 – Pulvérisation de produits liquides. Objets lourds et encombrants.
N° 14 – Décapage, dessablage, dépolissage au jet libre en cabine.

Vous pouvez vous procurer ces guides auprès de nos services, ou directement sur www.inrs.fr

Les équipements de protection individuelle (EPI) ne doivent être employés que pour traiter les éventuels risques résiduels, en complément des mesures collectives de prévention. Les EPI sont soumis à des règles strictes de conception et d'utilisation.

- **Le chrome hexavalent ou chrome VI, très répandu dans l'industrie du traitement de surface (passivation, chromage dur ou décoratif, ...), est un cancérogène avéré, à substituer en priorité** – par le chrome trivalent ou chrome III par exemple.

Un guide pratique sur la prise en compte du chrome hexavalent a été récemment édité par la Direction des Risques Professionnels de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) en partenariat avec l'Union des Industries de Traitements de Surfaces : vous pouvez vous le procurer auprès de nos services.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à la :

Direction des Risques Professionnels de la Carsat

M. Philippe Godet, Ingénieur-Conseil

02 51 72 84 10

philippe.godet@carsat-pl.fr

